

Le service restauration scolaire

L'accès au service de restauration se fait exclusivement grâce à une carte d'accès, valable pour toute la scolarité de l'élève, de l'apprenti ou du stagiaire au lycée Jules LE CESNE.

L'inscription est valable pour l'année scolaire et peut se faire à tout moment de l'année. Cependant, vous ne pouvez faire un changement de régime qu'en informant le service intendance par écrit, au plus tard avant les vacances de Noël pour le 2ème trimestre et avant les vacances de printemps pour le 3ème trimestre.

Quelle que soit la formule choisie, chaque matin avant 10h15 ou la veille à partir de 14h00, il faut réserver son repas en passant sa carte dans la borne située dans le hall.

Tout repas réservé et non décommandé auprès du service intendance avant 10h15 sera débité de la carte et non remboursable.

En cas d'oubli de la carte, passer à l'intendance pour effectuer manuellement la réservation.

En cas d'oubli de réservation, le passage au self sera retardé en fin de service, offrant donc moins de choix et surtout une attente conséquente.

Le service restauration scolaire fonctionne dès le jour de la rentrée.

Les différentes formules proposées sont les suivantes :

1 – Repas à la prestation

Cet accès au service de restauration scolaire est possible pour les élèves, les apprentis et les stagiaires GRETA.

Avec cette formule, on déjeune quand on le souhaite, pour un montant de 4.10 € par repas, débités de la carte à chaque réservation lors du passage à la borne du hall.

Il faut recharger sa carte à l'avance, auprès du service intendance, avec la somme minimum de 41,00 €, représentant 10 repas (chèque à l'ordre du lycée Jules LE CESNE, espèces ou carte bleue).

Si la carte n'est pas créditée, il ne sera pas possible de réserver son repas, ni de déjeuner.

2- Le forfait 5 repas par semaine

Cet accès au service restauration scolaire n'est possible que pour les élèves.

L'élève prend 5 repas par semaine (5 déjeuners du lundi au vendredi ou pour les élèves de 1ère et terminale Bac Pro Hôtellerie, 4 déjeuners à jours fixes + le dîner du vendredi soir).

Le prix du repas est de 3.22 €. Facturation au trimestre, payable d'avance par chèque espèces ou carte bleue.

3 – Le forfait 4 repas par semaine

Cet accès au service restauration scolaire n'est possible que pour les élèves.

L'élève prend 4 repas par semaine (4 déjeuners du lundi au vendredi ou pour les élèves de 1ère et terminale Bac Pro Hôtellerie, 3 déjeuners à jours fixes + le dîner du vendredi soir).

Le prix du repas est de 3.36 €. Facturation au trimestre, payable d'avance par chèque espèces ou carte bleue.

4- Le forfait internat

Cet accès au service restauration scolaire n'est possible que pour les élèves.

L'élève prend 5 déjeuners par semaine au lycée Jules LE CESNE et les petits déjeuners, dîners et nuitées à l'internat du lycée Schuman ou Monet, selon affectation.

Le prix de journée est de 7.76 €. Facturation au trimestre, payable d'avance par chèque espèces ou carte bleue.